

Du champ à l'assiette

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

DGAL • Direction générale de l'alimentation

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2011

ÉDITORIAL



Depuis plusieurs décennies, les autorités françaises ont su construire un **dispositif de sécurité sanitaire fiable et largement reconnu** tant en France qu'à l'étranger. Le ministère en charge de l'agriculture a pris toute sa part dans ce dispositif à travers notamment la **direction générale de l'alimentation**. Le présent rapport présente le bilan des actions que cette direction a conduites en 2011, au service de nos concitoyens, en matière de **santé et de protection animales**, de **santé végétale**, de **qualité** et de **sécurité des aliments**.

Pour autant, cette situation globalement satisfaisante ne doit pas masquer les risques de crise et les **nouveaux défis** qui nous attendent et qui sont lourds de sens : à l'échéance de 50 ans, notre planète hébergera 9 milliards d'êtres humains, dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction des ressources naturelles (l'eau ou l'énergie, par exemple), de maladies émergentes ou réémergentes.

La globalisation d'aujourd'hui ne sera pas celle de demain. Au regard des enjeux géopolitiques et géostratégiques qui se profilent, **les questions agricoles et agroalimentaires pèseront d'un poids déterminant** et occuperont une place centrale dans les préoccupations des habitants de la planète :

- Pour **garantir la sécurité alimentaire** : l'agriculture doit permettre de nourrir les populations et de répondre aux demandes des citoyens qui souhaitent un accès à des aliments sûrs, de qualité et en quantité suffisante.
- Pour **assurer un développement durable et équilibré des territoires** car la question foncière et de la répartition des ressources est essentielle.

Aujourd'hui, alors que les interactions complexes entre les populations animales, humaines et leurs environnements commencent à être déchiffrées, il est indispensable que les médecins, les vétérinaires, mais aussi les écologues et les agronomes travaillent ensemble : **l'interdisciplinarité au service d'une santé globale, humaine, animale, végétale et environnementale** est essentielle.

La DGAL doit donc s'employer à **poursuivre sa mission de sécurité sanitaire et de défense d'une alimentation sûre et de qualité**, tout en assurant les **adaptations nécessaires de la gouvernance sanitaire aux enjeux de demain**.

Patrick Dehaumont
Directeur général de l'alimentation

SOMMAIRE



LA DGAL EN BREF	6
NOS PRINCIPALES MISSIONS	8
LES GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS	18
PANORAMA	24
UNE ALIMENTATION SÛRE ET DE QUALITÉ POUR TOUS	28
BIEN MANGER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !	31
LE PNA EN MARCHÉ : ÉTAT D'AVANCEMENT	33
UNE ALIMENTATION Saine ET ÉQUILIBRÉE	41
INFORMATION, EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET ÉTUDES	42
LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	47
LES PLANS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE, DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES	48
LA MAÎTRISE DE LA QUALITÉ DES NOUVEAUX ALIMENTS	50
LE CONTRÔLE DES CONTAMINANTS CHIMIQUES DANS LES ALIMENTS	51
LES CONTRÔLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE	57
SANTÉ ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX	62
STRUCTURATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE DANS LE DOMAINE VÉGÉTAL	65
ÉCOPHYTO 2018, MOINS C'EST MIEUX	66
BIOVIGILANCE, BIOTECHNOLOGIES ET QUALITÉ	70
PRÉSERVER LA SANTÉ DES FORÊTS	73
UNE POLITIQUE DES SEMENCES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE	74
GARANTIR LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX FACE AUX ORGANISMES DE QUARANTAINE	77
LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DES INTRANTS : UNE SÉCURITÉ ACCRUE	78



SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES	80
RENFORCER LA PROTECTION DES ANIMAUX	84
TRAÇABILITÉ : RENFORCER LA MAÎTRISE SANITAIRE DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX	87
INTRANTS ET SANTÉ PUBLIQUE LIÉE À L'ÉLEVAGE	89
SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES	93
ACTIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX	98
LES NÉGOCIATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE SANITAIRE	100
LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX	104
GESTION DES CRISES ET DE LA DÉLINQUANCE SANITAIRES	112
LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE SANITAIRE ORGANISÉE	115
ALERTES, URGENCES, CRISES	119
ACTEURS, MOYENS ET MÉTHODES AU SERVICE DU SANITAIRE	130
LES MOYENS HUMAINS	133
LE BUDGET	134
DES OUTILS ET DES MÉTHODES DE PILOTAGE ET DE MODERNISATION	136
DES SERVICES D'INSPECTION DE QUALITÉ	140
ANNEXE : TABLEAUX SYNTHÉTIQUES INSPECTIONS ET CONTRÔLES	142

LA DGAL EN BREF



© Fabien 1309

La DGAL regroupe environ

5 200 agents auxquels s'ajoutent
14 000 vétérinaires sanitaires
habilités par l'État dont **5 000**
exercent auprès des **animaux d'élevage**
et **25 laboratoires** nationaux de référence.

Chaque année ce sont plus de

300 000 contrôles en élevage,
près de **90 000 inspections**
d'établissements de la **chaîne alimentaire**
et **des dizaines de milliers de lots**
inspectés à l'importation
qui sont effectués.

MOTS-CLÉS

LA DGAL



© Pascal Xicluna / Min.Agr.fr

Champs de colza

Sécurité des aliments, qualité des aliments, santé et protection des animaux, santé et protection des végétaux, contrôles, inspections, réglementation, vétérinaires, crises sanitaires, commerce international, élevage, pêche, semences, forêts, etc.

FONCTIONS ET OBJECTIFS



La DGAL veille à la **sécurité** et à la **qualité des aliments** à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la **santé** et à la **protection des animaux et des végétaux**, en coordination avec les **services administratifs déconcentrés** et avec les différents **acteurs concernés**: professionnels du monde agricole, associations, etc. Elle élabore le **dispositif juridique** correspondant à ses **missions** et en **contrôle l'application** avec l'appui des services déconcentrés.

Au **niveau international**, elle assure la **promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français**.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



MINISTRE

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POLITIQUES AGRICOLE,
AGROALIMENTAIRE ET DES
TERRITOIRES

- Service de la **production agricole**
- Service de la **forêt**, de la **ruralité** et du **cheval**
- Service de la **stratégie agroalimentaire** et du **développement durable**
- Service des **relations internationales**

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ALIMENTATION

- Service de l'**alimentation**
- Service de la **prévention des risques sanitaires** et de la **production primaire**
- Service de la **coordination des actions sanitaires**
- **Missions transverses**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Service des **affaires financières, sociales et logistiques**
- Service des **affaires juridiques**
- Service de la **statistique** et de la **prospective**
- Service des **ressources humaines**
- Service de la **modernisation**
- Délégation à l'**information** et à la **communication**

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE

- Service de l'**enseignement technique**
- Service de l'**enseignement supérieur**, de la **recherche** et de l'**innovation**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION



SECRÉTARIAT DU CNA

RESPONSABLE QUALITÉ NATIONAL

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE
DE LA PERFORMANCE

RESPONSABLE D'AUDIT INTERNE

SERVICE DE L'ALIMENTATION

SÉCURITÉ
SANITAIRE
DES ALIMENTS

POLITIQUE
DE L'ALIMENTATION

DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL(E)
DE L'ALIMENTATION

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
CHEF DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES
SANITAIRES DE LA PRODUCTION PRIMAIRE, CHEF
DES SERVICES DE LA PROTECTION VÉGÉTALE

SANTÉ
ET PROTECTION
ANIMALES

QUALITÉ
ET PROTECTION
DES VÉGÉTAUX

MISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

MISSION DES URGENCES SANITAIRES

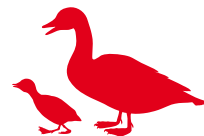
BRIGADE DES ENQUÊTES VET. ET PHYT.

MISSION DE VALORISATION
DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION
DES ACTIONS SANITAIRES

PILOTAGE
DES RESSOURCES
ET DES ACTIONS
TRANSVERSALES

AFFAIRES SANITAIRES
EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES



NOS PRINCIPALES MISSIONS

SÉCURITÉ DES ALIMENTS, SANTÉ ANIMALE,
SANTÉ VÉGÉTALE, SURVEILLANCE, ÉCHANGES,
RÈGLEMENTATION, GESTION DES ALERTES,
CERTIFICATION, SANTÉ PUBLIQUE...

GARANTIR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS, DES ANIMAUX, DES VÉGÉTAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT EN S'ASSURANT DES CONDITIONS SANITAIRES DANS LESQUELLES LES PRODUITS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX SONT PRODUITS ET MIS SUR LE MARCHÉ OU INTRODUIITS SUR LE TERRITOIRE : AINSI PEUT-ON RÉSUMER LA MISSION FONDAMENTALE DE LA DGAL.



Cette mission s'exerce au moyen de la **législation européenne** et nationale en vigueur que la DGAL contribue à élaborer et à mettre en œuvre, des **services d'inspection en santé publique vétérinaire et phytosanitaire** qu'elle coordonne dans les départements et les régions.

La DGAL est une administration au service de la **santé publique** et de la **qualité de l'environnement**. Elle contribue de ce fait au **développement économique des filières** en fixant les règles du jeu.

Cette mission intègre aussi la **coordination de la politique publique de l'alimentation** avec le pilotage du Programme national interministériel pour l'alimentation (PNA) qui lui est dévolu.

Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une approche intégrée qui nécessite d'**anticiper les risques**, de les **évaluer** et de **prévoir** leur évolution. C'est pourquoi les dispositifs de surveillance pilotés par la DGAL et permettant d'agir à titre préventif sont particulièrement utiles. **Assurer la sécurité sanitaire** des aliments requiert d'adapter en permanence l'**organisation des dispositifs** en place et leur **fonctionnement**, au niveau national et international. Cela passe par de fréquentes concertations avec

les autres administrations responsables de cette mission.

L'**accroissement important des échanges mondiaux**, l'**émergence de nouveaux agents pathogènes** pour l'homme, les animaux ou les végétaux, d'**organismes nuisibles** et les **changements climatiques** rendent obligatoire l'**adoption d'une vision plus internationale des risques sanitaires** liés aux échanges d'animaux et de végétaux et notamment à l'alimentation. L'actualité de cette année 2011 en témoigne (problèmes de contamination des graines germées importées d'Égypte, émergence du virus de Schmallenberg dans le nord-est de l'Europe, etc.).

La complexité des problèmes soulevés nécessite une **gestion du risque intégrée et transversale**, mobilisant différentes compétences techniques, scientifiques et organisationnelles.

Les garanties qui doivent être apportées au citoyen doivent s'inscrire dans une **relation de confiance** qui suppose, conformément aux principes internationaux de l'analyse de risque, que la communication sur le risque soit construite, permanente, réactive et transparente.

Ce rapport annuel en constitue un des éléments fondamentaux.

DU CHAMP À L'ASSIETTE :

UN DOMAINE D'ACTIVITÉ TRÈS VASTE

LA DGAL VEILLE SUR **LA QUALITÉ**
ET LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS À CHACUN
DES MAILLONS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE,
DES **MATIÈRES PREMIÈRES** NÉCESSAIRES
À LA **CULTURE DES VÉGÉTAUX** ET **L'ÉLEVAGE**
DES ANIMAUX JUSQU'À LA **REMISE DES**
ALIMENTS AUX **CONSOMMATEURS**.



Son domaine d'activité englobe la **santé** et la **protection des animaux et des végétaux**; la sécurité et la qualité des aliments; l'élaboration de la **réglementation** et son contrôle; la **surveillance** du territoire; la gestion des **alertes sanitaires** d'origine alimentaire; la **certification** pour l'exportation; la promotion de **pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé** publique; les contrôles à l'importation.

Au niveau national, la DGAL élabore le **dispositif juridique** correspondant à ses missions; elle participe à l'élaboration de la **réglementation de l'Union européenne** et est responsable de sa **transposition en droit national**. Elle s'appuie sur les services déconcentrés dans les régions et les départements.

Au niveau international, elle assure la **promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire** français.

Environ 5 000 personnes sont mobilisées par la réalisation des actions de ce programme: elles assurent le **contrôle de plus de 400 000 établissements** où sont manipulées des denrées alimentaires (distribution, restauration) et de **plus de 500 000 exploitations agricoles**. Elles sont **appuyées par 25 laboratoires** nationaux de référence et **plus d'une centaine de laboratoires d'analyse spécialisés**, avec le soutien des autres services de l'État.

L'organisme d'inspection constitué de la DGAL et de ses services de terrain est **accrédité depuis 2010 selon la norme de qualité ISO/CEI 17020**.



LE PILOTAGE D'UNE **POLITIQUE PUBLIQUE** AMBITIEUSE :

LE **PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION** (PNA)

LA DGAL PILOTE, EN LIEN AVEC L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES CONCERNÉS, LE PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA) QUI **DÉVELOPPE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ALIMENTATION QUE LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ ENGAGER.**



Outre cette importante mission de pilotage d'ensemble du Programme national pour l'alimentation, la DGAL porte directement certaines des actions dont celle relative à la qualité et l'accessibilité de l'offre alimentaire pour tous qui comprend la diversité des aliments, leur conformité aux règles d'hygiène et de nutrition, la disponibilité de l'alimentation pour chacun et l'information sur l'alimentation.

Cette politique lancée en septembre 2010 s'exerce en mobilisant un grand nombre d'acteurs. **Plusieurs ministères sont partenaires de projets**

dans le domaine de l'alimentation : santé, solidarité, consommation, éducation, recherche, etc. Mais aussi plusieurs **associations de consommateurs, d'aide aux plus démunis, les professionnels** de la production agricole, de l'agroalimentaire, de la distribution, des métiers de bouche et de la restauration collective. **Les collectivités territoriales** sont aussi **fortement mobilisées** autour du PNA, par l'intermédiaire de leurs services sociaux et de la restauration en milieu scolaire.

Le PNA structure actuellement **85 initiatives jusqu'à dispersées** (voir « Le PNA, l'an 2 », page 20).

UNE ORGANISATION SIMPLIFIÉE

LA **DGAL** COMPREND **3 SERVICES** QUI **PILOTENT** LES **FONCTIONS TECHNIQUES** :

1

Le premier de ces services est dédié à la **production primaire**, à la santé et à la protection des animaux, à la santé des végétaux y compris la forêt et aux intrants utilisés en agriculture (médicaments vétérinaires, pesticides, semences, OGM, alimentation animale): il s'agit du « Service de la Prévention des Risques Sanitaires de la Production Primaire » (SPRSPP);

2

Le second service s'occupe des **denrées alimentaires d'origine animale**: c'est le « Service de l'Alimentation » (SA) qui est chargé également de la politique nationale de l'alimentation;

3

Enfin le dernier service est chargé des **affaires internationales**, de l'**importation et de l'exportation** d'animaux, de végétaux, de denrées alimentaires d'origine animale et d'alimentation animale et coordonne des activités transversales utiles aux autres fonctions techniques (budget, ressources humaines, fonctionnement des laboratoires, organisation de l'ensemble des systèmes d'information, etc.): c'est le « Service de la Coordination des Actions Sanitaires » (SCAS).



D'AUTRES MISSIONS TRANSVERSALES SONT ÉGALEMENT ASSURÉES PAR LA DGAL ET CONCERNENT :

- La **gestion de l'ensemble des urgences sanitaires** au plan national ou à l'import/export (foyers de maladies, non-conformité sur des denrées alimentaires d'origine animale, alimentation animale);
- La **lutte contre la fraude** organisée grâce à une brigade d'enquête;
- Le **management de la qualité de l'organisme d'inspection** que représentent la DGAL et les services impliqués sur le terrain;
- L'**optimisation de la performance**.

UNE AUTORITÉ FONCTIONNELLE SUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

POUR EXERCER SES MISSIONS, LA DGAL S'APPUIE SUR LES SERVICES TECHNIQUES RELEVANT DE L'AUTORITÉ DES PRÉFETS DE DÉPARTEMENTS ET DE RÉGION. LA DGAL A UNE AUTORITÉ FONCTIONNELLE SUR CES SERVICES ET LEUR TRANSMET RÉGULIÈREMENT DES INSTRUCTIONS.

Qui sont donc les principaux interlocuteurs de la DGAL dans les régions et dans les départements ?

À l'échelon régional, ce sont les **Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)** qui sont les « correspondantes » de la DGAL. La DRAAF est en charge des politiques et des moyens financiers du programme budgétaire 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » dans la région.

À l'échelon départemental, ce sont les **Directions Interministérielles**, les **42 DDPP** (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou les **46 DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) suivant les départements, qui constituent les interlocuteurs privilégiés de la DGAL puisqu'elles sont chargées de la sécurité sanitaire.

Leurs missions techniques restent inchangées avec la réorganisation de 2010 :

Protéger la santé publique :

La DD(CS)PP contrôle l'**application des réglementations** permettant de **lutter contre les maladies d'origine animale** transmissibles à l'homme.

Elle veille à la **salubrité et à la maîtrise de l'hygiène** des denrées et mène des **actions de prévention des risques** de contamination des aliments.

Elle procède à des **inspections** et au **suivi des autocontrôles** des entreprises et réalise chaque année les **plans de surveillance et de contrôle de la contamination** des denrées alimentaires.

Protéger la santé animale :

La DD(CS)PP exerce une **surveillance constante des grandes maladies animales**. Toute suspicion ou déclaration de ces maladies animales déclenche un **dispositif opérationnel** préétabli de lutte (plans d'urgence).

Protéger la santé végétale :

La DD(CS)PP exerce également, avec les services régionaux, un certain nombre de **missions de protection sanitaire dans le domaine des végétaux** et de **contrôle des produits phytosanitaires**.

UN CADRE LÉGISLATIF EN ADAPTATION CONSTANTE

LES MISSIONS DE LA DGAL S'EXERCENT DANS UN ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF NATIONAL, EUROPÉEN ET INTERNATIONAL.

Le **corpus législatif et réglementaire national** comprend le **Code rural et de la pêche maritime**, le **Code de la santé publique**, le **Code de l'environnement** et le **Code de la consommation**, dont les dispositions sont en grande partie issues de textes européens et internationaux.

Il s'inspire notamment de la **Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**, du **Codex alimentarius**, de l'**Organisation mondiale de la santé animale (OIE)**. Les textes réglementaires sur lesquels s'appuie la DGAL sont régulièrement **revus et adaptés** pour **tenir compte des évolutions des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine sanitaire et des attentes de la société**.

Certaines actions relèvent d'une **programmation à l'échelle européenne** et bénéficient d'un cofinancement de l'Union européenne : les opérations relevant de la lutte contre l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) et la tremblante notamment.

EN BREF

280 NOTES envoyées à la Commission européenne en 2011 pour **l'informer, l'alerter, donner un avis, rendre compte, répondre** à une demande... ou encore **contester**.

* RÉGLEMENTATION FRANÇAISE, EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE SUR : www.legifrance.gouv.fr

LE PNA ET ÉCOPHYTO 2018 AU SALON DES MAIRES



La DGAL a présenté sur le stand du ministère chargé de l'Agriculture au Salon des maires et des collectivités locales **les actions-phares du PNA** : Un fruit pour la récré, Bien manger à la cantine, et le Certiphyto, nouvel agrément nécessaire pour la vente et l'utilisation des produits phytos.

Le **Salon des maires**, c'est près de **60 000 visiteurs** dont **60 % d'élus** et **décideurs territoriaux** qui gèrent le quotidien des citoyens, de la crèche à la maison de retraite.

UNE COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE ET EUROPÉENNE POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

LES CONTRÔLES SANITAIRES

Les missions d'inspection sanitaire sont effectuées en **collaboration avec différents services centraux et déconcentrés** du ministère chargé de l'Économie (répression des fraudes) et du ministère chargé de la Santé.

Chaque année, la DGAL met en œuvre un ensemble de **plans de surveillance** et de **plans de contrôle de la contamination** des denrées alimentaires d'origine végétale et/ou d'origine animale et de l'alimentation animale. Ils constituent un **indicateur essentiel de la sécurité sanitaire des ali-**

ments et contribuent dans le même temps à la **valorisation des produits** agricoles et agroalimentaires français exportés.

Cette politique de contrôles est harmonisée au niveau européen afin d'assurer un **niveau élevé de sécurité sanitaire au sein du marché unique**.

Les compétences techniques pour la préparation de ces plans (connaissance des contaminants et/ou des produits pouvant faire l'objet de contaminations) se trouvent réparties dans les différentes sous-directions de la DGAL.

La coordination de l'ensemble de ces plans de surveillance et plans de contrôle est réalisée, dès leur conception, **avec les autres ministères** intervenant en sécurité sanitaire des aliments (DGCCRF, DGS) et avec les **instances d'évaluation du risque** (Anses - Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail et InVS - Institut de Veille Sanitaire).

Certaines actions de la DGAL sont articulées avec d'autres politiques publiques, par exemple celles concernant l'enseignement supérieur et la recherche agricoles.

COORDINATION DU PLAN INTERMINISTÉRIEL ECOPHYTO 2018

Le plan Écophyto 2018, qui vise à **réduire la dépendance des exploitations agricoles à l'égard des produits phytopharmaceutiques**, est issu du **Grenelle de l'environnement**. Lancé en 2008, il est piloté par le ministère chargé de l'Agriculture. Ses différents volets sont

mis en œuvre par plusieurs ministères, en fonction des compétences requises et des responsabilités engagées : écologie, économie, santé, outre-mer, recherche. Sont également associés les instituts de recherche, les acteurs professionnels et leurs instituts techniques et les associa-

tions de protection de l'environnement. La DGAL met en œuvre les actions prévues sur les axes du plan dont elle a la responsabilité ; elle coordonne également l'action des différents ministères et directions sur les autres axes (voir pages 21 et 66).

PILOTAGE DU PLAN DE RÉDUCTION DES RISQUES D'ANTIBIORÉSISTANCE (ÉCOANTIBIO 2017)

L'**antibiorésistance** est un défi majeur de notre siècle pour la santé animale et la santé publique. Les **nombreux échanges avec les représentants des organisations professionnelles** agricoles et vétérinaires, les scientifiques et les représentants des labo-

ratoires pharmaceutiques vétérinaires ont permis de dégager les propositions d'actions du plan national de **réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire** pour la période 2012-2017. Ce plan est cohérent avec le plan national d'alerte sur les antibio-

tiques 2011-2016 conduit par le ministère en charge de la santé ainsi qu'avec le plan d'action de la Commission européenne pour **combattre les menaces croissantes de la résistance aux antimicrobiens** (voir page 92).

LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

POUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

UNE PRÉVENTION ESSENTIELLE EN AMONT



La prévention est organisée autour des autocontrôles des producteurs, responsables de la qualité sanitaire de leurs produits, et des contrôles officiels de l'État, réalisés lors d'inspections ou au titre de plans de surveillance et de contrôle.

Cette vigilance sanitaire s'exerce dès la production primaire avec les exploitants et le soutien technique des vétérinaires sanitaires et des organismes à compétence sanitaire. Elle se poursuit dans les industries agroalimentaires pour les produits d'origine animale et les denrées en contenant.

LES AUTOCONTRÔLES



Ils sont réalisés par les professionnels : les producteurs et les fabricants, les distributeurs.

En cas de non-conformité d'un produit, ils s'engagent à le retirer de la vente et à informer les consommateurs par voie d'affiche ou de commu-

niqué. Les résultats de ces autocontrôles sont destinés à être intégrés dans la section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation. Cette démarche, sur la base du volontariat des professionnels, permettra de compléter les données de surveillance collectées par les administrations de contrôle.

Chaque
année,
ce sont :

- Près de **90 000** inspections documentaires et/ou sur site d'établissements de transformation, de restauration et d'ateliers d'entreposage, dont : **40 000** inspections d'établissements de restauration commerciale et de restauration collective qui sont effectuées.
- Plus de **60 000** prélèvements qui sont réalisés par les services de la DGAL dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôle. Ils donnent lieu à plus de **100 000** analyses effectuées par les laboratoires agréés présents sur tout le territoire.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES POUR L'ORGANISATION DES CONTRÔLES ET LA GESTION DES ALERTES

Trois ministères sont en charge des contrôles sur les denrées alimentaires :

DGAL (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) : produits animaux ou d'origine animale et denrées en contenant, plantes avant leur récolte, résidus de médicaments vétérinaires dans tous les produits ;

DGCCRF (ministère de l'économie et des finances) : produits d'origine végétale ; aliments diététiques ; additifs, OGM, allergènes, substances non autorisées (ex : mélamine), matériaux au contact des aliments concernant tous les produits (animal ou végétal) ;

DGS (ministère des affaires sociales et de la santé) : tous produits lorsque des personnes sont affectées (« cas humains ») ou qu'un risque important existe.

LES CONTRÔLES OFFICIELS DE L'ÉTAT

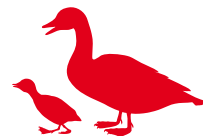
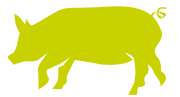


Des inspections d'établissements sont régulièrement organisées. Elles permettent de **vérifier l'hygiène et la sécurité sanitaire des sites**.

Plus d'une vingtaine de plans de surveillance et de contrôle sont mis en œuvre en moyenne chaque année. L'objectif de ces plans est avant tout de **s'assurer du maintien du bon niveau actuel de sécurité et de qualité des denrées pour le consommateur français mais aussi pour l'exportation**. Ils servent au recueil de données pour l'évaluation de l'exposition du consommateur aux risques et à la mise en œuvre de nouveaux programmes d'évaluation de la situation sanitaire. Ils contribuent également à la prévention des crises. En cas de non-conformité d'un produit, la Mission des urgences sanitaires de la DGAL est prévenue et peut lancer une **procédure de retrait ou rappel de ces produits**. Si les analyses décèlent des substances interdites, c'est la **Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires** de la DGAL qui intervient.

Ces plans répondent à une **demande de contrôles harmonisés dans l'espace européen** : ils contribuent à assurer un **statut sanitaire uniforme de tous les États membres**, dans le contexte du marché unique et de la libre-circulation des marchandises.





LES GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS



PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION, L'AN 2

CE QUI
A ÉTÉ FAIT
en 2011



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES REPAS SERVIS

Pour les jeunes en milieu scolaire :

- Accent mis sur les **conditions de restauration dans les cantines scolaires** pour améliorer l'**équilibre des repas** et promouvoir la **qualité des produits** : davantage de produits de saison, de proximité et de produits « bio » ;
- Sensibilisation des enfants **aux bienfaits des fruits** : 500 000 enfants inscrits dans l'opération « **Un fruit pour la récré** » ;
- Développement **des classes du goût** en CE2 et sur tout le territoire, et **sorties pédagogiques dans les fermes** ;

Pour les personnes les plus démunies :

- Mise en place de la **Bourse aux dons** (voir page 38) qui met en contact, via Internet, les donateurs de produits alimentaires et les associations caritatives ;
- Aide aux initiatives locales de **mise en place de chantiers d'insertion** pour la redistribution de denrées récupérées par les associations.
- Mise en place de **conserveries solidaires**.



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

- Création de l'**Observatoire de l'alimentation** (voir page 36) pour **mieux suivre l'évolution de la qualité alimentaire** ;
- Publication de nouveaux **guides de bonnes pratiques d'hygiène** rédigés par les professionnels pour leurs pairs ;
- Publication des textes réglementaires imposant une **formation à l'hygiène** des professionnels de la restauration commerciale ;
- Mise en place du cadre réglementaire permettant **des partenariats pour améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des produits**.



AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

- Révision du site alimentation.gouv.fr qui fournit au grand public une **information complète, vivante et simple** sur l'alimentation ;
- Promotion des démarches de qualité : **reconnaissance d'un grand nombre de Maîtres restaurateurs et de Cuisineries gourmandes** des provinces françaises, mais également de **démarches de petits producteurs dans la grande distribution** (« Lait d'ici », « Goodfish », etc.) ;
- Fiches d'informations sur les **produits bruts et peu élaborés**.



Pour la première fois,
UNE **POLITIQUE PUBLIQUE**
DE **L'ALIMENTATION**
a été définie en France en 2010.

Le Programme national pour l'alimentation (PNA) aborde l'alimentation sous toutes ses facettes et structure **85 INITIATIVES**.

Les pouvoirs publics facilitent l'action du terrain et favorisent les initiatives pertinentes. Ils assurent une cohérence d'ensemble, dans le cadre DE **MULTIPLES PARTENARIATS** entre acteurs publics et privés.

LES ACTEURS :

l'ensemble des acteurs publics concernés dont notamment 14 ministères, les collectivités territoriales, les acteurs privés (associations, agriculteurs, industries alimentaires, distribution, restauration collective, métiers de bouche, etc.).



PROTECTION ET PROMOTION DU PATRIMOINE ALIMENTAIRE ET CULINAIRE

- Signature d'une convention avec le ministère de la Culture pour **promouvoir des initiatives en partenariat** associant culture, éducation et développement artistiques, aménagement du territoire et valorisation du patrimoine alimentaire et rural ;
- **Extension des Journées européennes du patrimoine** à l'alimentation et la gastronomie.

ÉCOPHYTO 2011, ANNÉE DE L'ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS

CE QUI
A ÉTÉ FAIT
en 2011



© Pascal Xicluna / Min.Agr. / fr.gouv.fr

Champs de colza en fleurs



LES ACTEURS

Les agriculteurs, mais aussi les acteurs économiques, les consommateurs et les jardiniers amateurs, les associations, les élus, les organismes de recherche, etc.

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS, DE L'ÉTAT ET DES ÉLUS LOCAUX...



... DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION

Plus de **140 000** agriculteurs ont suivi une formation et obtenu le « **certiphyto** », agrément nécessaire pour la vente, le conseil et l'utilisation des produits phytos.

140 000
AGRICULTEURS FORMÉS
2 000
FERMES PILOTES
5 000 BULLETINS
DE SANTÉ DU VÉGÉTAL



... POUR AIDER LES UTILISATEURS DE PESTICIDES À CHANGER LEURS PRATIQUES

- Près de **2 000 fermes pilotes** sélectionnées pour la démonstration et l'acquisition de références (agronomiques, économiques, phytosanitaires);
- Plus de **5 000 bulletins de santé du végétal publiés** sur l'ensemble des régions pour guider les agriculteurs vers **les pratiques les plus adaptées** à leur exploitation;
- Parution du décret concernant **le déploiement du dispositif certiphyto et la réforme de l'agrément** en octobre 2011;
- Élaboration du plan biocontrôle en 12 actions pour **développer les alternatives aux pesticides**;
- Valoriser les efforts des producteurs pour **améliorer la qualité sanitaire et environnementale de leurs produits**: lancement de la campagne de communication en octobre 2011.



- **Formation des agents des espaces verts**: le Certiphyto les concerne aussi !
- **Conception économe en pesticides des espaces verts**: l'Association des maires de France (AMF) signataire de l'accord cadre.



©Xavier Remongin / Min.Agr. / fr

Paysage agricole

ÉTATS GÉNÉRAUX DU SANITAIRE

CE QUI
A ÉTÉ FAIT
en 2011

AXE 1 : AMÉLIORER LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

- Création d'une **plateforme d'épidémiosurveillance**;
- Publication régulière par le réseau de surveillance biologique en place de **3 000 bulletins de santé des végétaux** pour limiter l'utilisation des **produits phytosanitaires**;
- Lancement d'un **plan national en 40 mesures de réduction des risques d'antibiorésistance** en médecine vétérinaire.

AXE 2 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA RÉACTIVITÉ

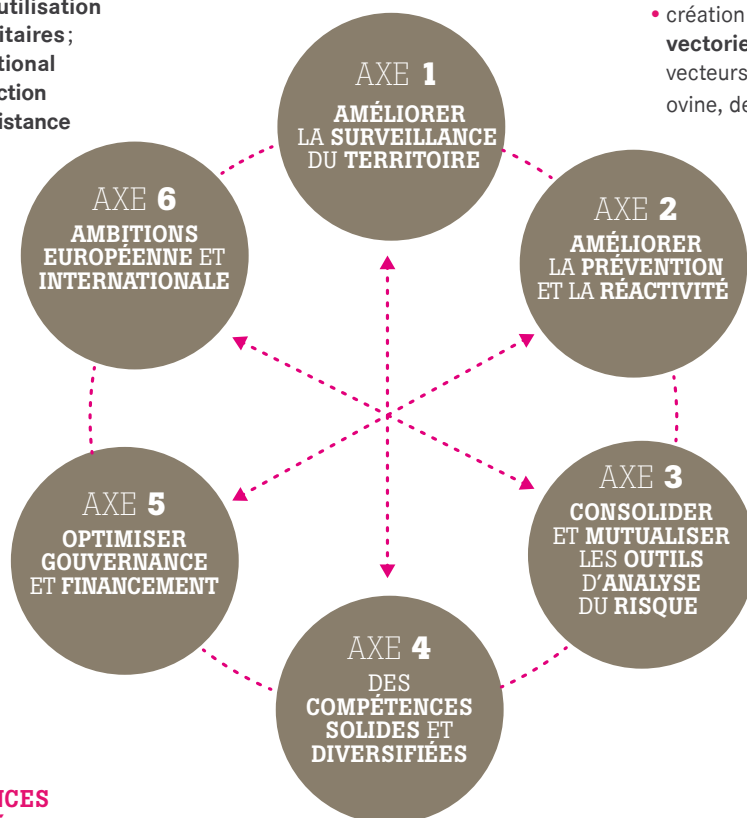
- **44 guides de bonnes pratiques d'hygiène** validés par l'administration, **49** en cours de rédaction, **19** en cours de révision;
- réflexion sur la **rénovation de l'inspection des abattoirs**;
- redéfinition et renforcement du rôle des **vétérinaires sanitaires** pour répondre aux évolutions (ordonnance publiée et décrets d'application en cours).

40 ACTIONS ET DE MULTIPLES ACTEURS

professionnels de l'élevage et de l'agriculture, du secteur alimentaire, vétérinaires, Chambres d'agriculture, Anses, organismes scientifiques, instituts techniques, administration, etc.

AXE 3 : CONSOLIDER ET MUTUALISER LES OUTILS D'ANALYSE DU RISQUE

- diffusion d'un **guide méthodologique** d'appui à la **réalisation d'études d'impact socio-économique**;
- consolidation des **réseaux de recherche de haut niveau** en santé animale et végétale;
- création du **centre national d'étude vectorielle** (CNEV) sur les maladies à vecteurs en **élevage** (fièvre catarrhale ovine, dengue, chikungunya, etc.).



AXE 4 : DES COMPÉTENCES SOLIDES ET DIVERSIFIÉES

- définition de **référentiels de compétence** pour les inspecteurs et les responsables techniques nationaux;
- révision en cours de **60 vade-mecum d'inspection** et mise en ligne;
- création de l'**Observatoire de la démographie vétérinaire** et mise en œuvre des recommandations du Comité de haut niveau du cursus vétérinaire.

AXE 5 : OPTIMISER GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

- publication de l'ordonnance du 22 juillet 2011 qui réorganise le **dispositif de la politique sanitaire agricole**;
- mise en place de **fonds de mutualisation** pour **couvrir les dommages liés à des problèmes sanitaires**.

AXE 6 : AMBITIONS EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- appui au **Réseau méditerranéen de santé animale**, qui coordonne le volet sanitaire de l'Union pour la Méditerranée;
- participation active à l'**élaboration des textes législatifs européens** dans le domaine sanitaire et détachement d'expert français à Bruxelles.

ABATTOIRS

MODERNISATION ET RÉORGANISATION DE L'INSPECTION SANITAIRE

2011 est une année importante concernant le chantier des abattoirs : poursuite de la mise aux normes sanitaires des établissements, d'une part, et modernisation de l'inspection sanitaire et amélioration de l'organisation des services d'inspection, d'autre part.

CE QUI
A ÉTÉ FAIT
en 2011

MISE AUX NORMES SANITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS

Poursuite de la mise au norme continue des outils d'abattage. La DGAL a mis en place un **classement des abattoirs** depuis 2002 (ongulés domestiques) et 2006 (volailles). Ce classement est utilisé pour **mesurer les progrès enregistrés** dans leur fonctionnement.

Classe I : établissements totalement conformes à la réglementation ; niveau sanitaire très satisfaisant.

Classe II : quelques non-conformités mineures ; niveau sanitaire satisfaisant.

Classe III : non-conformités moyennes ; niveau sanitaire moyen.

Classe IV : non-conformités majeures ; sécurité sanitaire des produits compromise ; suspension de l'agrément sanitaire par le préfet.

MODERNISATION DE L'INSPECTION SANITAIRE EN ABATTOIRS

Enjeu : faire évoluer le dispositif d'inspection sanitaire en abattoir pour **tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques sur les dangers et des données épidémiologiques** (action 7 du programme des États généraux du sanitaire). **Poursuite des discussions** initiées par la France avec la Commission européenne et devant aboutir d'ici 2014 à une **révision du paquet hygiène**. Les travaux conduits, tant au niveau national qu'eupéen, s'attachent à mettre en place des **indicateurs en termes d'épidémiologie** ou des **critères d'alerte** permettant de cibler les élevages ou les lots d'animaux sur lesquels une action spécifique doit être conduite à l'abattoir.

- **En filière volaille :** publication des textes encadrant la participation du personnel des abattoirs aux tâches d'inspection et préparation d'un programme pilote de deux ans visant à évaluer de nouvelles modalités d'inspection par rapport au système d'inspection européen actuel et ainsi à permettre l'évolution de la réglementation européenne dans le domaine de l'inspection des volailles dans les abattoirs.
- **En filière porcine :** encadrement et harmonisation de l'organisation de l'inspection visuelle, d'ores et déjà en place dans nombre d'abattoirs, en se basant en particulier sur l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) du 30 octobre 2011.

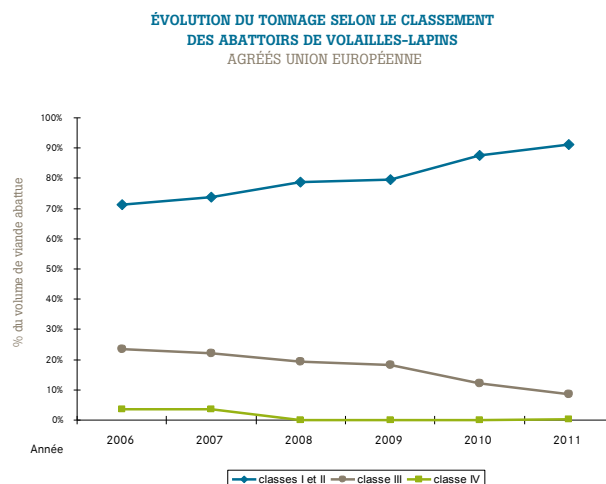
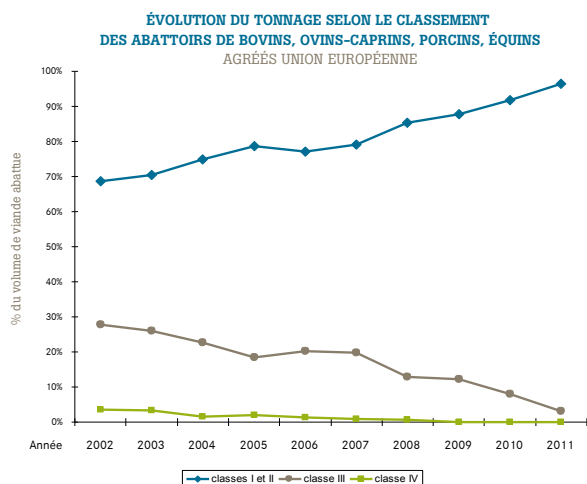


LES ACTEURS

Tous les acteurs concernés sont réunis dans le cadre d'un groupe « abattoir » où se retrouvent professionnels, administration, organismes scientifiques, enseignement et syndicats des personnels de l'administration.

AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES D'INSPECTION

- Mettre en **adéquation l'analyse de risques et le besoin en inspecteurs**.
- **Remise de l'étude commanditée par le ministre sur l'organisation de l'inspection sanitaire et l'évaluation de la situation économique des abattoirs.** Elle a brossé un **état des lieux** et analysé diverses pistes de réorganisation. Les pistes de travail actuellement considérées consisteront à maintenir l'organisation actuelle tout en l'améliorant et en consolidant les travaux en cours, en matière d'organisation de l'inspection sanitaire (scénario tendanciel amélioré).



2011, UNE ANNÉE RICHE EN ÉCHANGES ET EN CONCERTATION



JANVIER

12

Réunion de travail avec l'**interprofession bovine** sur la **contractualisation dans la filière**. Réflexion stratégique basée sur une étude concernant la **compétitivité des filières agroalimentaires** et une autre, réalisée par l'Observatoire des prix et des marges, sur la **formation des prix dans cette filière**.

13

- Réunion sur les **fonds de mutualisation sanitaire**, suite aux EGS, qui permettront aux exploitations de mieux affronter les risques;
- Réunion avec la FNPPT (Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre) sur la **délivrance des certificats**;
- **Participation au Conseil d'administration de la Fondation française pour l'Alimentation et la Santé**, créée en 2010 par l'ANIA, l'INRA et l'IFN.

24

Cérémonie d'ouverture de l'**Année mondiale vétérinaire** (Vet 2011), à Versailles.



© Cheick Saïdou / Min.Agr.fr

FÉVRIER

3

Participation à l'**Assemblée générale** de la **Fédération nationale bovine (FNB)**.

1-2

Réunion du **Réseau méditerranéen de santé animale** à Alger.

4

Réunion de la DGAL avec les associations de consommateurs. À l'ordre du jour, notamment : le **dispositif de sécurité sanitaire des aliments** en France, la **gestion des alertes sanitaires**, la **programmation des contrôles en sécurité sanitaire des aliments**, l'**état d'avancement de plusieurs projets** du Programme national pour l'alimentation.

7

Réunion avec les associations caritatives sur les **décrets relatifs à l'aide alimentaire**.

9

Réunion avec les professionnels sur les **usages orphelins en matière de produits phytopharmaceutiques**.

15/16

2^e congrès de **France Génétique Élevage**.

19

Inauguration du **Salon International de l'Agriculture (SIA)**.

19/27

Réunions professionnelles dans le cadre du **SIA**.

MARS

1

Première réunion du **groupe de suivi de la conchyliculture**.

3

Conseil national de l'alimentation (CNA).

17

Filière arboricole : mise en place du **plan national de lutte contre la sharka** (arrêté du 17 mars 2011).

22

- Commémoration du 250^e anniversaire de l'**Académie d'agriculture de France**.
- Réunion avec les professionnels qui animent le **pôle d'accessibilité aux produits céréaliers**.

29

Réunion de lancement de **Nutri Info**, nouvel outil internet destiné aux **professionnels de la pâtisserie artisanale** pour les aider à mieux informer leur clientèle sur la **présence d'allergènes** et sur les **caractéristiques nutritionnelles de leurs produits** à l'École Grégoire.

30

Assemblée Générale de GDS France, la Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire de l'Élevage.



Cultures en serre

AVRIL

11

- Réunion du **Réseau de Santé des Abeilles**.
- Ouverture de la rubrique « alertes » sur le Portail public : alimentation.gouv.fr/actu-alertes-103.

15

Comité de pilotage de l'**Observatoire des Résidus de Pesticides**.

22

Séminaire interne des **Ressources Humaines**.

28

Assemblée générale de la Fédération nationale ovine (FNO).

27-28

39^e Session générale de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse à Rome.



© CStockPhoto

Panier de fruits

MAI

2

Réunion avec les professionnels sur le sujet de la **tuberculose bovine**.

3

Remise au ministre du Rapport Paul Vialle consacré au thème « **Semences et agriculture durable** » (voir page 74).

5

Réunion entre la DGAL et les associations de consommateurs, autour de divers sujets dont : la **sécurité du consommateur** à travers les états généraux du sanitaire et le **plan Écophyto 2018**, la **politique de contrôle à l'importation**, le **plan d'action sur l'antibiorésistance**.

10

Participation à la réunion organisée par l'ACTA sur la **recherche appliquée agricole au service de la qualité des produits alimentaires français**.

11

- Bicentenaire de la **culture de la betterave**.
- Comité du PNA.

14

Participation à la **Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire** à Lyon.

17

Participation à l'**International Conference on Animal Health Surveillance (ICAHS)**

22-27

79^e session générale de l'OIE.

27

Assemblée générale du Syndicat National de l'**Industrie de la Nutrition Animale (SNIA)**.

JUIN

8

Participation à l'**Assemblée générale de la Fédération nationale porcine**.

9

- Participation au 45^e **Congrès national des jeunes agriculteurs (CNJA)**.
- Assemblée générale du **Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire (SIMV)** sur le thème « **Innovons ensemble pour notre santé** ».

15

Assemblée générale du **Centre d'information des viandes**.

16-17

Commission vétérinaire et phytosanitaire franco-espagnole à Tarbes.

21-23

Séminaire des services départementaux, les DD(CS)PP.

24

Intervention à une table ronde sur les **résistances aux antibiotiques** à l'Assemblée nationale.



© Xavier Remonin / Min-Agril

Clinique vétérinaire



DÉPLACEMENTS ET RENCONTRES EN 2011



Visite de terrain

Tout au long de l'année, les **membres de la direction générale** se sont déplacés dans les **régions** et sont allés à la **rencontre des acteurs de terrain** : visites d'abattoirs et de projets labellisés PNA, rencontres avec les équipes d'inspection, les directeurs des services déconcentrés, les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, rencontres des inspecteurs généraux, des préfets et des organisations syndicales et organismes sanitaires, ren-

contres et tables rondes consacrées à la sécurité et à la qualité de l'alimentation.

De janvier à décembre, se sont succédées des visites en Bretagne, Île-de-France, région Centre, région Midi-Pyrénées, Martinique, Auvergne, Basse Normandie, Alsace, Aquitaine, Limousin, Sarthe, région PACA, Guadeloupe, Franche-Comté, Bourgogne, Pays de la Loire, Corse, Languedoc-Roussillon, ainsi qu'à Caen et Rouen.

JUILLET

1

Participation au **Congrès conjoint de la Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB) et de la Fédération nationale des industriels du commerce de gros (FNICGB)**, à Saint-Malo.

AOÛT

24-25

Séminaire national sur l'**assurance qualité** au Lycée agricole de Nîmes.

SEPTEMBRE

22

Rencontre avec les **associations de consommateurs**. Échange sur les dossiers en cours et notamment la **perception des rapports d'inspection** reçus par les professionnels inspectés, la **politique pénale liée à l'application du paquet hygiène**, la **formation des restaurateurs à l'hygiène** et l'**Observatoire de l'alimentation**.

28

Comité National d'Orientation Stratégique (CNOS) du **Programme National de l'Alimentation (PNA)**, en présence du ministre. Il réunit pour la première fois l'ensemble des partenaires du PNA, publics, privés ou associatifs. Le CNOS est en charge de valider ou de proposer des orientations stratégiques.



Primeur dans un marché couvert



© Cheick Saidou / Min.Aagri.fr

OCTOBRE

5-6

Participation au **Sommet de l'élevage et au colloque «Stratégie export»**.

10

À Cologne, en Allemagne, la **remise des prix étudiants de l'innovation alimentaire «Écotrophéla» Europe 2011** a rassemblé 12 pays et quatre étudiants de polytechnique Bordeaux y ont remporté la médaille d'argent.

13

Participation au 2^e colloque sur **l'obésité infantile** organisé par le Comité National des Associations d'Obèses (CNAO).

14

Première réunion du **Comité de pilotage du Centre National d'Expertise sur les Vecteurs** (CNEV) co-financé par la DGAL et la DGS. Le CNEV rassemble les experts de différentes disciplines sur les maladies à vecteurs (voir fait marquant page 95).

20

Mise en place de la **plate forme d'épidémiomiosurveillance** avec l'Anses: **amélioration de la prévention et de la surveillance en santé animale** (voir page 94).

20-21

Réunion du **réseau méditerranéen de santé animale** à Rome.

24

Séminaire sur la **«Sécurité sanitaire des aliments»**, organisé par la DGAL à Rambouillet rassemblant environ 200 personnes issues des services déconcentrés.

26

Réunion du **Comité National d'Orientation et de Suivi du plan Écophyto 2018**.

NOVEMBRE

2

Participation au congrès SNVEL (Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral)-**AFVAC** (Association française vétérinaire pour animaux de compagnie)-**AVEF** (Association vétérinaire équine française) à Lyon.

18

Présentation du **plan national de lutte contre l'antibiorésistance** (voir fait marquant page 92).

28

Lancement des travaux pour la **mise en place du volet sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation**, issu du PNA, avec l'ensemble des parties prenantes (voir fait marquant page 36).

28-29

Séminaire des DD(CS)PP.

DÉCEMBRE

2

Cérémonie de **clôture de l'Année mondiale vétérinaire** (Vet 2011), à Lyon.



SANS OUBLIER...

- les **réunions mensuelles des DRAAF et des IGAPS** (Inspecteurs généraux d'appui aux personnels et aux structures).
- les **réunions mensuelles des Chief Veterinary Officers (CVO)** et des **Chief Phytosanitary Officers (CPO)** de l'Union européenne.
- les **Comités permanents de la chaîne alimentaire et de la santé animale (CPCASA)** de l'Union européenne.

